Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Affiché le
ID : 056-200042174-20230707-DEL_2023206-DE

LORIENT AGGLOMÉRATION

Objet de la délibération

**REGLEMENTATION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DU SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION**

**N° DEL-2023-0206**

DELIBERATION

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Réunion du**

**vendredi 07 juillet 2023**

Suite à la convocation du 30 juin 2023, la séance est ouverte à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

**Etaient présents :**

- M. Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération, Maire de Lorient
- M. Alain NICOLAZO, Vice-Président, Maire de Cléguer
- M. Ronan LOAS, Vice-Président, Maire de Ploemeur
- M. Marc BOUTRUCHE, Vice-Président, Maire de Quéven
- Mme Patricia QUERO-RUEN, Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Ploemeur
- Mme Céline OLIVIER, Vice-Présidente, Conseillère municipale de Quéven
- Mme Armelle NICOLAS, Vice-Présidente, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- Mme Annick GUILLET, Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Plouay
- Mme Maria COLAS, Vice-Présidente, Conseillère municipale de Lorient
- M. Jo DANIEL, Vice-Président, Maire de Guidel
- M. Jean-Michel BONHOMME, Vice-Président, Maire de Riantec
- M. Patrice VALTON, Vice-Président, Maire de Larmor-Plage
- M. Fabrice VELY, Vice-Président, Maire de Caudan
- M. Bruno PARIS, Vice-Président, Adjoint au Maire de Lorient
- M. Pascal LE LIBOUX, Vice-Président, Adjoint au Maire d'Hennebont
- M. Laurent DUVAL, Vice-Président, Maire de Languidic
- M. Antoine PICHON, Membre du Bureau, Maire de Quistinic
- Mme Anne-Valérie RODRIGUES, Membre du Bureau, Conseillère municipale de Ploemeur
- Mme Martine DI GUGLIELMO, Membre du Bureau, Adjointe au Maire de Caudan
- M. Christophe GINET, Membre du Bureau, Conseiller municipal de Lorient
- Mme Laure LE MARECHAL, Membre du Bureau, Conseillère municipale d'Hennebont

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Affiché le
ID : 056-200042174-20230707-DEL_2023206-DE

Pôle Aménagement Environnement et Transports / DTD

**REGLEMENTATION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DU SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION**

Les communes et le Conseil départemental, qui portent la compétence voirie, sont appelés à aménager les axes retenus pour relier dans de bonnes conditions de confort et de sécurité les pôles d'attraction du territoire.

Lorient Agglomération apporte un fond de concours aux villes de l'agglomération pour soutenir leur engagement.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur le règlement d'attribution des fonds de concours du schéma cyclable d'agglomération.

Le règlement précise les modalités d'accès au dispositif, les types d'aménagements reconnus sur les bases du guide du CEREMA et les conditions de versement de ce fond de concours.

L'objectif de Lorient Agglomération est ainsi de s'assurer de la continuité et de la qualité du réseau cyclable, conditions nécessaires pour favoriser durablement l'usage du vélo comme moyen de mobilité du quotidien.

**LE BUREAU**, après en avoir délibéré,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023, approuvant le schéma cyclable d'agglomération,

Article 1 : **APPROUVE** le règlement relatif à l'attribution de fonds de concours dans le cadre du schéma cyclable d'agglomération, tel qu'annexé à la délibération.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

***Ronan LOAS quitte la salle et ne prend pas part au vote.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

---

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
**Le Président,**

**Fabrice LOHER**